



LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Uné à six lignes.	3 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

Les Chalutiers

Nous allons bientôt entrer dans la saison de la pêche ; dans un mois, tant à St-Pierre qu'en France les armements vont commencer.

Que nous réserve cette nouvelle campagne. Sans être trop pessimistes on peut dire qu'elle se présente sous des couleurs assez sombres.

Le manque de boëtte se fera sentir, au moins au printemps. Pas de hareng, peu d'encornet salé et la maigre ressource des bulots.

On ira chercher de la boëtte fraîche à Sydney et aux îles de la Madeleine, mais avec l'hiver dur qui se fait sentir on perdra là beaucoup de temps et il est peu probable que le résultat soit bon.

L'année dernière à cette époque, toutes les merues étaient vendues à livrer aux prix magnifiques de 25 et 26 francs le quintal ; cette année rien, jusqu'à présent du moins.

Enfin, voici que, par-dessus le marché l'armement est menacé du péril que nous avons signalé le 3 Septembre dernier dans ce journal : nous voulons parler des chalutiers.

Il nous revient en effet qu'un certain nombre de ces vapeurs (trente dit-on) dont la plupart français se préparent à faire campagne sur les banes.

S'il en est ainsi la pêche à la ligne de fond est bien menacée.

Les armateurs de Lunenburg de Shelburne et autres ports de la Nouvelle Ecosse ont été avisés de ces armements. Justement cinus de ce danger, ils ont dernièrement tenu une réunion

au cours de laquelle ils ont nommé trois des leurs pour protester à Ottawa.

On nous affirme que le Gouvernement du Canada doit saisir le parlement Britannique de l'affaire et prier l'Angleterre d'intervenir d'une façon diplomatique auprès de la France.

Nous ne reprendrons pas les arguments que nous avons fait valoir contre la pêche au chalut sur les banes. A notre point de vue et de l'opinion de ceux qui pêchent c'est la reine de la pêche à la ligne et la misère en perspective pour 12 à 15000 marins.

Mais d'un autre côté, si nous recherchons les causes qui ont amené les armateurs français à faire l'essai des chalutiers, il ne fait pas de doute que c'est principalement le résultat de plus en plus mauvais de la pêche pratiquée à la ligne de fond.

Et ce résultat à quoi l'attribuer ? Au manque de boëtte évidemment. Or, comment se fait-il que les français n'aient plus de boëtte. Tout le monde le sait, c'est parce que Terre-Neuve par une loi inique, indigne de la grande nation qu'est l'Angleterre empêche ses nationaux de nous en vendre depuis près de vingt ans.

Il ne faut donc pas trop en vouloir aux français d'essayer aujourd'hui de remonter l'industrie de la pêche en employant les chalutiers.

De cet état de choses, amené par les Terre-Neuviens, toutes les nations, y compris les Anglais eux-mêmes vont souffrir.

Nous pensons que les délégués chargés de faire valoir les doléances des armateurs anglais ne manqueront pas de le faire ressortir.

Si Terre-Neuve n'avait pas édicté le Bait Bill les français n'auraient pas manqué de boëtte et n'auraient peut-être pas songé à faire la pêche à la morue au moyen des chalutiers.

Haïncap

LE BUDGET DES COLONIES AU SÉNAT

La "Décade Coloniale" a proposé d'un rapport sur le budget des Colonies par M. le Sénateur L-Germain publie dans son numéro du 15 Janvier un article dont nous reproduisons les passages ci-après.

D'autre part, il est certain que les dépenses d'administration qui figurent aux budgets locaux sont trop élevées, et en vue de les réduire des réformes s'insistent absolument. Deux tableaux suggestifs figurent dans le rapport, ils montrent le nombre d'agents employés dans les divers services et le montant de la charge que représente leur traitement pour les budgets locaux. On y voit que le total de ces agents dépasse 40,000, pour lesquels la dépense du traitement est de 46 millions, 725.000 francs. C'est l'Indo-Chine qui tient la tête avec 4,239 fonctionnaires ; viennent ensuite l'Afrique occidentale avec 4,693, Madagascar avec 4,188, la Martinique avec plus de 700, la Guadeloupe avec 500, etc.



Aussi, il n'est pas douteux que des réductions ne soient facilement réalisables dans les divers cadres administratifs afin de supprimer les emplois inutiles et de faire cesser les doubles emplois. En ce qui concerne les dépenses des Gouverneurs, l'honorable rapporteur constate que la dépense occasionnée par ceux de ces hauts fonctionnaires momentanément sans fonctions est beaucoup trop élevée ; et qu'en outre des gouverneurs en disponibilité régulière, un grand nombre d'entre eux se trouvent en France en congé et continuent à être rétribués par des budgets locaux qui supportent souvent en même temps la solde d'un titulaire. C'est ainsi que St-Pierre et Miquelon, dont le gouverneur avait été supprimé pour raison d'économie, a longtemps supporté : 1^e le traitement de l'administrateur en fonction, 2^e le traitement de congé de ses deux derniers gouverneurs.

Ces pratiques regrettables ne s'appliquent pas seulement à des gouverneurs, mais à des secrétaires généraux et à de hauts magistrats, pour lesquels la position de disponibilité n'est même pas prévue.

Il convient de réduire au minimum de semblables dépenses. Au surplus, le nombre de nos gouverneurs est manifestement exagéré : il y en a 37 pour 16 colonies.

Un des rédacteurs de la "Dépêche Coloniale" a eu dernièrement une interview avec M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, nous publions ci-dessous les paroles prononcées par le ministre au sujet de St-Pierre.

— Si de l'Amérique centrale nous remontons à l'Amérique du Nord.

— Nous nous trouvons en face du problème non résolu de St-Pierre et Miquelon. On a reproché au gouvernement une sorte d'indifférence coupable à l'égard de cette partie de notre domaine colonial. Il m'est difficile d'admettre que le reproche ait pu être fondé vis-à-vis de l'un quelconque de mes prédécesseurs. Pour moi, je m'en défends comme d'une injustice contre laquelle je ne saurais assez hautement protester. Comment pourrais-je oublier les droits historiques de cette petite mais

vallante colonie à la reconnaissance d'un pays auquel elle a fourni tant de générations de marins accomplis, formés à la rude école de ses travaux de mer ? Les désastreuses campagnes de pêche de ces dernières années sont la vraie cause du mal. Il n'est malheureusement au pouvoir de personne de la supprimer d'une parole ou d'un trait de plume. Mais ce que l'on peut faire, et ce à quoi je me suis déjà appliqué pour mon compte, c'est d'apaiser le conflit entre l'administration communale et le département des colonies, conflit résultant bien plus de malentendus suggestés par de trop réelles souffrances que par des dissensments que rien ne saurait, je ne dis pas excuser, mais seulement expliquer.

Déjà, au surplus, cette tâche d'assagissement a porté ses fruits. Des conseils inspirés par un juste sentiment de la situation ont su se faire écouter. L'effervescence locale a été calmée, ou, si vous préférez, dérivée. Quant à l'émigration des pêcheurs vers le Canada, non seulement elle paraît enravée, mais il semble qu'un mouvement s'accentue au sens inverse, les côtes canadiennes offrant aux pêcheurs qui étaient tentés de s'y réfugier moins d'avantages encore que les rivages abandonnés par eux. Certes, il y a encore beaucoup à faire sur ce point de notre domaine colonial. Je m'y applique pour mon compte, de mieux, cherchant à assurer le relèvement d'une colonie sur laquelle pesent des charges excessives, tout à fait hors de proportion avec l'état actuel de ses ressources. Avec le concours des bonnes volontés qui ne peuvent manquer de seconder mes efforts, je compte mener à bien cette tâche ardue, je le reconnais, mais nullement irréalisable.

Les irrégularités du Service Postal

Ce pauvre service postal, en a-t-il fait dire des paroles et couler des flots d'encre.

Une fois sur deux, sinon plus souvent le Réveil St-Pierrais nous en entretient.

Un jour le vapeur part trop tôt, un autre jour il part trop tard, bref, à entendre ce journal, l'irrégularité la plus grande règne dans ce service pour lequel cependant les pauvres contribuables paient la somme énorme de 400.000fr. par an.

Quoique le journal de M. Mazier ne soit pas beaucoup lu à l'étranger et que les St-Pierrais savent parfaitement à quoi s'en tenir sur ce qu'il avance, il n'en est pas moins vrai que les personnes du dehors doivent se dire qu'il y a à St-Pierre, un entrepreneur du Service Postal qui en

prend à son aise et une Administration qui est bien aveugle.

C'est pourquoi nous avons voulu donner quelques éclaircissements aux personnes qui liront ces lignes afin qu'elles soient édifiées sur le cas qu'il faut faire des allégations du Réveil.

Le vapeur postal doit, d'après le tableau de service arriver à St-Pierre le jeudi et en repartir le Dimanche de chaque quinzaine.

Or le St-Pierre-Miquelon a pris son service le Dimanche 15 Avril 1906 depuis cette époque il a effectué 21 voyages et, sauf dans deux circonstances que nous allons expliquer, il est invariably arrivé à St-Pierre le jeudi et en est reparti le Dimanche,

Le premier retard s'est produit en Octobre, tout le monde se souvient qu'à cette époque, le vapeur a mis 48 heures à venir de Sydney par suite d'un fort coup de vent de Sud-Est suivi d'une brume intense, pendant laquelle il talonna sur des récifs.

Le deuxième retard, en janvier a été occasionné par la durée des réparations à Halifax ; les travaux ont pris deux jours de plus qu'il n'avait été prévu par les entrepreneurs, d'où le navire est arrivé à St-Pierre le samedi au lieu du jeudi.

Le Réveil se plaint de ce que le vapeur ne part pas soit d'Halifax soit de Sydney à date et à heure fixe.

Le plus souvent le courrier quitte Halifax le mardi soir et Sydney le mercredi soir, mais d'après son contrat le vapeur pourrait partir deux heures après avoir reçu la malle. Obtenez une modification au contrat c'est tout ce que nous pouvons vous dire.

Heureuse initiative

La publication des dépêches ministérielles au sujet des trappes a eu pour résultat de décider un certain nombre de personnes à faire dès cette année l'essai de ce nouveau genre de pêche, bien connu et apprécié de nos voisins de Terre-Neuve.

Plusieurs trappes et filets sont déjà commandés, d'autres le seront sous peu ; nous félicitons nos concitoyens de leur heureuse initiative et leur souhaitons tout le succès qu'ils méritent.

De son côté, l'Administration vient de nommer une commission qui doit se réunir prochainement pour élaborer un projet de réglementation destiné à assurer à chaque propriétaire de trappes le libre exercice de sa profession, sans pour cela nuire en quoi que ce soit aux intérêts si respectables des petits pêcheurs.

Une loi réglementant la pêche à la trappe existe à Terre-Neuve, nous croyons savoir que la Commission s'en inspirera pour élaborer le règlement de St-Pierre.

On a beaucoup causé dernièrement de propos tenus par des pêcheurs récalcitrants qui auraient déclaré qu'ils couperaient les trappes et recevraient à coups de fusils les pêcheurs. Nous n'en croyons pas un mot et nous avons même l'espoir de voir un jour ces entêtés reconnaître que nous avions raison. Bien mieux nous ne serions pas étonnés de les voir à leur tour acheter des trappes et pratiquer ce genre de pêche.

Comme dit le proverbe

Qui vivra verra

Harencap

SOCIÉTÉ MUSICALE

Sous la direction de son sympathique chef M. Théophile Démiani, la Société Musicale prend cet hiver un nouvel essor.

La Société compte plus de cent membres honoraires qui paient chaqu'un une modeste cotisation, moyennant laquelle il lui est possible de leur offrir deux bals par an.

Le premier de ces bals a eu lieu le 29 Janvier, il a été très réussi et on s'y est amusé ferme jusqu'au matin.

Un autre bal aura lieu ce soir 9 février.

La Société a donné le 3 février un concert qui a eu le plus grand succès. Le programme a été exécuté d'une façon très brillante par les artistes improvisés qui avaient bien voulu prêter leur concours.

Les distractions sont si peu nombreuses à St-Pierre, qu'il faut applaudir sincèrement à toute initiative qui a pour but d'égayer un peu les longues soirées d'hiver.

La musique est un art que l'on ne saurait trop répandre, aussi nous trouvons regrettable qu'on n'ait pas jusqu'ici créé à St-Pierre un cours de solfège. Cependant il nous semble bien que l'arrêté d'organisation de l'instruction publique le comporte.

Nous serions heureux que l'Administration mette à exécution cette partie du programme de nos écoles.

Ne pourrait-elle pas aussi allouer une petite subvention à la Société Musicale à titre d'encouragement?

Espérons-le.

Les St-Pierrais à l'étranger

Nous reproduisons avec plaisir l'entretien suivant paru dernièrement dans le "Courrier des Etats-Unis".

La Jeanne d'Arc

La Société la Jeanne d'Arc de Brooklyn a, dans sa séance du 10 Décembre renouvelé son bureau pour l'année 1907 comme suit.

Président M. Léon Desnouée, Vice-Président M. Victor Messannot, Secrétaire général M. Jules Ballereau etc. etc.

La nomination de nos compatriotes à la présidence et à la Vice-Présidence de la Société la Jeanne d'Arc prouve qu'ils sont restés tels que nous les avons connus, le cœur ouvert aux œuvres de secours mutuel.

C'est la caractéristique de la plupart des jeunes St-Pierrais qui ne marchandent ni leur temps ni leur peine lorsqu'il s'agit de faire le bien.

Aussi c'est avec le plus grand plaisir que nous leur offrons nos sincères félicitations.

Brunetière

L'HOMME SOCIAL

Brunetière va enterrer. Catholique soumis, patriote enthousiaste, éducateur zélé d'une jeunesse studieuse et intelligente, solitaire indépendant retiré sur sa tour d'ivoire et montrant une coquetterie un peu trop dédaigneuse à l'égard de la science moderne, tel fut, je crois, le grand mort que pleure l'Académie Française.

On vous dira son influence de critique original et puissant sur la littérature contemporaine. D'autres feront, entre lui et Bossuet, de savants et faciles parallèles, raconteront sa conversion purement intellectuelle au catholicisme intégral et l'évolution logique de ses idées religieuses. Et peut-être, parmi ceux-là qui furent ses ennemis acharnés, plusieurs se rencontreront pour célébrer, avec ironie et cependant avec respect, la dernière colonne brisée de l'Eglise de France.

Pour aujourd'hui, en cette rapide chronique, j'essayerai seulement d'étudier l'homme social que fut Brunetière.

Voilà quelques années, un délicieux sceptique comparait Brunetière à un moine théologien du moyen-âge, vivant dans un monastère, ardent aux disputes, ortho-

dexe avec des témérités de diabolique austère, secret, ne livrant jamais rien de son cœur ni de ses sensations, dur en présence et étranger à tout plaisir.

Et pourtant, chez le « moine-théologien » il y avait une excessive sensibilité, un cœur tout vibrant, une extrême capacité de souffrance.

Avec une inflexible logique, il étudia le problème religieux et le problème social. Lui, le « pugnace », il vit que l'idée de Dieu dominait toutes nos idées humaines. Il comprit que l'Evangile, ce merveilleux petit livre, dépassait nos plus vantés chefs-d'œuvre de l'artature et de sociologie. Et, parce qu'il était vraiment « socialiste », c'est-à-dire parce que son âme se trouvait généreuse et sensible, le catholicisme lui apparut, comme donnant pleine satisfaction à son sentiment intime de solidarité. La religion du Christ — le doux rêveur de Galilée, lequel évangélisait les pauvres et pardonnait à la femme adultère — lui offrit la meilleure réponse aux énigmes cruelles qui irritaient sa raison et son cœur. Il trouva enfin, dans cette religion chrétienne, une sorte d'apaisement aux inquiétudes douloureuses dont son âme était tourmentée, à ses désirs de justice sociale, à ses espoirs résolument tendus vers une plus fraternelle humanité.

Presque toujours, comme critique littéraire, il se place à un point de vue social. Et c'est pourquoi, vaillamment, dès ses premiers débuts, il combat la théorie de l'*Art pour l'art*, théorie cependant si séduisante et si charmante. Il préfère l'*Art pour la morale* ou, selon une récente et heureuse formule, l'*Art pour la vie*.

Selon lui, le poète ne doit point se contenter de chanter, sur sa lyre harmonieuse, sa chanson d'égoïste beauté. Le romancier ne doit pas seulement satisfaire son grand beau rêve d'avenir et de bonheur.

Non, ce n'est pas assez ! Mais tous deux, romancier et poète, doivent se préoccuper, avant tout, des autres hommes qui travaillent péniblement, là-bas, dans la plaine aride et banale. Qu'ils enseignent, à ces frères de douleur, un idéal capable de consoler leurs souffrances, à la fin d'une journée de labours, au bout du laborieux sillon. Qu'ils leur montrent, mystérieuses toujours, brillantes toujours, au firmament nocturne de la vie, des étoiles qui ne sont point éteintes...

Alph. P.-B.

Un faux naufrage



Un soi-disant naufrage de la *Fleur de Marie*. — Un fausse nouvelle démentie. — Le navire est à l'ancre au port.

Dans son numéro d'hier matin, l'*Ouest-Eclair* insérait la dépêche ci-après :

Portrieux, 30 novembre. — Le voilier *Fleur de Marie*, capitaine Tanguy, armateur Hubert fils, de St-Malo a sombré hier samedi, à onze heures, sur le Grand Lejeu.

Deux hommes se sont sauvés et sont arrivés ce matin à Portrieux.

Le canot de sauvetage est sorti au secours du reste de l'équipage.

Da s la matinée et la journée des télégrammes se succédaient pour démentir la nouvelle. De St-Malo notamment notre correspondant déclarait que la *Fleur de Marie* était à l'ancre dans le port et que l'*Ouest-Eclair* avait d'ailleurs annoncé son heureuse arrivée à Saint-Servan la semaine dernière.

De Saint-Quay, de Binic, mêmes démentis.

Cependant nous n'avions pas rêvé, ni imaginé la nouvelle.

Enfin le courrier nous a apporté l'explication du fait, c'était un individu qui avait, à Saint-Quay, imaginé de se dire naufragé de la *Fleur de Marie* pour se faire donner des secours !

Voici en effet ce que nous écrit notre correspondant de Saint-Quay.

Vendredi matin un individu, âgé d'environ 25 ans, pâle, défait, grelottant, se présenta à M. Guillot, capitaine au long-cours au Portrieux, et implora sa pitié, en lui déclarant, tout larmoyant qu'il venait de faire naufrage :

J'étais, dit-il, à bord du *Fleur de Marie*, capitaine Tanguy, du port de St-Malo ; nous revenions des îles et faisions route sur notre port d'attache, quand, passant vers dix heures du soir près du Légeon, nous avons touché : notre bateau s'est aussitôt défoncé et a coulé. Nous étions trente hommes d'équipage, mais un camarade et moi nous avons pu nous sauver. Tous les autres sont morts ! Mon camarade se trouve dans un doris à la grève du Moulin.

Immédiatement cette nouvelle se répan-

dit au Portrieux comme un trainée de poncée ; toute la population attristée fut bientôt sans dessus dessous, le canot de sauvetage fut mis à l'eau et prit la mer aussitôt sous la conduite du patron Fregat.

Des télégrammes furent envoyés dans toutes les directions.

Pendant ce temps le naufragé qui déclarait se nommer Jean-Pierre Mével, de Trégueux, était rassuré par M. Guillot. Mme Fregat le réconfortait aussi, lui procurait des vêtements chauds.

Mével fit sa déclaration au syndic des gens de mer, puis sous le prétexte d'aller au bureau de tabac, notre homme disparut.

Des doutes commencèrent à poindre, ils furent bientôt levés, car de St-Malo on télégraphia que le navire *Fleur de Marie* était ancora dans le port.

Les gendarmes se mirent alors en campagne et cueillirent Mével à l'auberge Saint-Roch en Etables.

Mével a été conduit au parquet de Saint-Brieuc et écroué à la prison ; il a déclaré qu'il avait agi ainsi parce qu'il se trouvait sans le sou et qu'il ne voulait pas voler.

Cet individu aurait déjà eu des démêlés avec la justice.

Il n'en est pas moins vrai que la nouvelle de ce prétendu naufrage, répandue dans toute la région, avait jeté un grand émoi dans nos populations maritimes.

NÉCROLOGIE

Le dernier courrier nous a apporté la nouvelle de la mort à Agon, de Monsieur GUÉNON beau-père de M. E. Houdouze et de M. Lemuet bien connus à St-Pierre.

M. GUÉNON était âgé de 81 ans.

Nous adressons à sa famille l'expression de nos sentiments de condoléance.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Chambre à coucher, Salle à manger, Piano, Casier à musique, Canapé lit, Literie, Chaises, Statuettes, Tableaux, Pendules, Lampes à Suspension, Voiture d'enfant, Linoléum, Stores, Fusil, Bicyclette.. etc ..

S'adresser, chez M. P. LAVISSIÈRE

ARCHIBALD & C°

NORTH-SYDNEY (C.B.)

COURTIERS MARITIMES-CHARBON

AGENTS :

du Vapeur Postal Français

"ST-PIERRE & MIQUELON"

Et de la Compagnie

"LA FONCIÈRE DE PARIS"

C'est la plus ancienne maison du Cap Breton, s'occupant exclusivement des affaires Maritimes.

Une attention spéciale est donnée aux bateaux venant chercher de la boëtte.

Maison RAMBOURG

28, Rue Lecampion, 28

GRANVILLE.

Pierre WEBERT successeur

A l'honneur d'informer la clientèle de Saint-Pierre et Miquelon qu'il vient de prendre la suite du fonds de Commerce de Tailleur, exploité par Monsieur RAMBOURG et il espère, qu'elle voudra bien reporter sur lui la confiance dont elle honorait ce dernier. De son côté, M. Pierre Webert peut lui donner l'assurance que tous ses efforts tendront à la satisfaire.

COSTUMES DEPUIS 80 FRANCS

Coupe très soignée

DRAPS HAUTE NOUVEAUTÉ

**On demande
une Bonne**

S'adresser au bureau du Journal

Imp LA VIGIE. Le Gérant F. Dotsabido